

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR EN CHEF: HECTOR FABRE

Prix de l'Abonnement

Édition quotidienne, par an..... \$3.00
 Édition hebdomadaire, par an..... 1.00
 Invariablement payable d'avance.
 On peut aussi s'abonner pour six mois
 ou pour trois mois

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.12
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

VEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 19 DÉCEMBRE 1881.

LA FLEURIOTTE

(Suite.)

Elle avait feint de supposer qu'un mendiant évincé de la ferme aurait pu mettre le feu pour se venger. Les tribunaux, en effet, condamnaient souvent des incendiaires de cette catégorie. Euphrasie n'avait dit que cela, elle le répétait sans accuser Louise. Les juges achevaient son raisonnement et se disaient:—Si une mendiante, pour se venger, peut mettre le feu, à plus forte raison n'est-il pas déraisonnable de supposer qu'une jeune fille ignorante, un peu obtuse, au dire de tout le monde, aurait pu, par méchanceté simple, par candeur de rancune, porter son couvet dans la grange? N'était-ce pas, d'ailleurs, ce qu'elle avait elle-même, sans y être contrainte?

Sans y être contrainte!
 Le parquet ne supposait pas que le secret de l'instruction fût une torture, comme les autres, plus pénétrante que beaucoup d'autres, capable de faire monter aux lèvres un mensonge, entrevu comme un moyen d'avoir du répit, d'obtenir un peu d'air et de liberté dans la prison.

Quand Me Rousselin, le cœur gonflé des confidences reçues, les yeux étincelants, entra, ou plutôt se précipita dans le cabinet du procureur impérial, pour lui annoncer que Louise s'était rétractée; qu'il était urgent de l'entendre de nouveau; qu'elle accusait positivement madame Boissonnet, il contraria le chef du parquet dont il ébranlait tout l'échafaudage.

—Vous êtes bien habile, maître Rousselin, dit le procureur impérial, avec un sourire.

Vous avez obtenu en moins d'une heure, ce que nous demandons depuis plus de deux mois!

Me Rousselin ne se méprit pas à cette ironie. Il eût pu répondre que son habileté était nulle; il eût pu dénoncer le secret de l'instruction. Il se garda bien de commettre cette faute. Il comprenait d'ailleurs qu'en parlant de son habileté, le procureur impérial voulait simplement dire qu'il avait suggéré à sa cliente une tactique fort subtile. Le magistrat pensait que, fort heureusement, dans l'instruction, on se débarrassait des avocats; sans cela ils suggéreraient trop d'arguties aux prévenus et on n'aboutirait jamais à un acte d'accusation précis.

—Je n'ai eu d'autre habileté, dit Me Rousselin, que de parler doucement et avec une émotion sincère à cette enfant.

—Quel est son nouveau système de défense? demanda superbement le procureur impérial.

—Un système! elle! Elle n'en a pas. Elle a été prise comme un pauvre petit oiseau dans la glu hideuse de cette femme Boissonnet; aujourd'hui, elle s'aperçoit du piège... Oui, j'ai avoué, je m'en honore, je l'ai aidée à s'en apercevoir, c'est vrai; mais voilà tout, je savais qu'elle était aimée d'un brave garçon qu'elle aime... Je me doutais d'une histoire, d'un héroïsme d'amour.

Je ne me suis pas trompé. Elle a cru qu'elle devait se sacrifier pour son amoureux, le soldat Frobert, un témoin, dont vous avez le nom dans le dossier...

Elle s'imaginait que cet honnête homme, qu'on n'a jamais songé à inquiéter, pouvait être compromis. Elle a menti pour le sauver, voilà tout. C'est bien simple.

Le procureur écoutait avec un écarquillement magistral des yeux qui prouvaient bien que pour lui la chose n'était pas si simple. Il ne comprenait pas; et c'était avec une bonne foi absolue.

Me Rousselin entra dans les détails, refit le récit que lui avait fait Louise Fleuriot.

L'étonnement du procureur ne cessa pas quand l'avocat eut achevé.

—C'est fort ingénieux! dit-il.
 Ce mot révolta la conscience de Me Rousselin; il dissimula ce soulèvement intérieur. Il voulait être héroïque, pour sauver l'héroïsme.

—La vérité, monsieur le procureur, est souvent plus compliquée que le mensonge. Si j'avais cherché une excuse pour Louise Fleuriot, je l'aurais inventée plus ordinaire, plus accessible à tout le monde. Je la prends comme la nature me l'offre, et je vous atteste, foi d'honnête homme, si vous suspectez ma sincérité d'avocat, que j'y crois de toute mon âme.

—Eh! vous plaidez sur ce thème fort curieux, maître Rousselin.

—Si je ne plaçais pas, monsieur le procureur! si vous me dispensiez de plaider!

—C'est impossible!

—Pourquoi? Tous pouvez entendre Louise Fleuriot, acquiescer, à votre tour, la conviction qui m'anime.

—Je l'entendrai; c'est mon devoir. Mais je crains, à vrai dire, que cette nouvelle version d'un événement qui, raconté trois fois par la prévenue, a été raconté de trois façons différentes, ne modifie rien de mon opinion. Vous savez que la chambre des mises en accusation s'est prononcée; elle a envoyé toute les pièces. Elle juge que l'affaire contient assez de présomptions pour que le procès s'engage. Elle a fixé les débats au 20 mai; nous sommes au 10. Il est trop tard pour rien changer à ce qui a été fait. Le tribunal appréciera cette rétractation; moi je ne puis que l'enregistrer.

—On peut renvoyer l'affaire à une autre époque, pour un supplément d'instruction.

—Le tribunal a le droit d'ordonner cela. Je doute qu'il l'ordonne. Cependant, mettez-vous d'accord avec l'avocat de madame Boissonnet. Demandez ensemble ce renvoi; je vous promets de ne pas m'y opposer. C'est tout ce que je fais pour concilier mon devoir avec les égards dus à un homme comme vous.

—Il ne s'agit pas de moi, Monsieur; il s'agit d'une orpheline, d'une enfant innocente... Comment voulez-vous que je me mette d'accord avec des adversaires que la rétractation de Louise va exaspérer? Comment voulez-vous que madame Boissonnet nous laisse le temps de trouver des preuves contre elle?

—Faire une démarche auprès de mon confrère, Me Patrois, ce serait paraître douter de ma cause et lui donner un terrible avantage. Ce n'est pas de lui que je sollicite cette remise; c'est de la justice, c'est de l'humanité.

—Encore une fois, je ne puis vous l'accorder, et ma conscience m'interdit de me joindre à vous pour la demander. Je recevrai la rétractation de Louise Fleuriot. Je mettrai votre cliente en présence de madame Boissonnet.

—Me permettez-vous, monsieur le procureur impérial, d'assister à cette confrontation?

—Oh non!

—Alors, elle est presque inutile... Je n'en espère pas du moins la clarté éclatante qu'elle devrait faire jaillir. Louise Fleuriot est une créature timide. Son intelligence a sommeillé longtemps et se réveille; mais un rien l'effarouche. Elle a subi la fascination de cette femme; elle peut la subir encore. Je vous en conjure, monsieur le procureur...

—Vous plaidez, maître Rousselin, dit froidement le procureur impérial. Rousselin se redressa:

—Non, Monsieur, je parle moins en avocat qu'en père de famille. Cette enfant me fait pitié.

Le procureur fut sensible au reproche qu'il devinait dans ces paroles.

—En père de famille! répéta-t-il gravement. Vous avez sous ce rapport, Monsieur, une supériorité devant la quelle je m'incline. Moi, je n'ai qu'un fils; il est à l'armée, il y fait son devoir; demain, peut-être, ne l'aurais plus!... Vous avez deux filles qui font partie de votre gloire... Je comprends

qu'elles vous inspirent une commisération ardente pour la prévenue... Moi, je défends toutes les familles, et j'aurais à requérir contre un accusé de l'âge de mon fils, que je ne déserterais pas pour cela. Je ne doute pas que vous ne soyez très éloquent à l'audience. Je me résigne à être vaincu. C'est une belle cause que celle-là. La jeunesse, la beauté, l'abandon, l'amour! Moi, ma tâche est plus ingrate; mais je la garde, comme elle est. Il m'est défendu de m'attendrir. Si les débats m'éclairaient, j'agiserais en honnête homme, soyez en sûr. C'est là tout ce que vous pouvez me demander, et tout ce que je puis vous promettre.

En disant cela, le procureur impérial se soulevait dans son fauteuil. C'était une façon de congé, polie, mais expressive.

L'avocat salua. Il fallait ménager cette fierté redoutable. Il reçut encore l'assurance que la rétractation de Louise serait recueillie ce jour-là même, et jointe au dossier.

Il fit de son mieux pour prémunir cette intégrité farouche contre l'effet des accusations perfides que ne manqueraient pas de lancer Euphrasie, et il se retira mécontent de lui-même.

Les grands cœurs se préservent ainsi des sentiments amers qui les corrompraient. Ils s'en veulent toujours du bien qu'ils n'ont pu faire, et s'en prennent de l'égoïsme et de la dureté des autres à l'impuissance de leur bonté.

Frobert et Hector des Tauxelles savaient que ce jour-là l'avocat devait conférer avec Louise. Ils l'avaient amené jusqu'à la prison. Ils attendaient dehors la fin de cette conférence. Elle leur parut bien longue, car ils ne se doutaient pas de celle qui l'avait suivie.

Quand Me Rousselin, la figure rouge, la tête baissée, les deux mains enfouies dans les poches, par une tension furieuse des bras, sortit des Cordeliers; ils tressaillèrent et s'approchèrent, hésitant à interroger.

Frobert, pourtant, se risqua.

—Que vous a-t-elle dit? demanda-t-il en surmontant un étranglement qui lui ôtait la salive.

Me Rousselin le regarda d'un ton de colère qui n'était qu'une forme de sa douleur, et brusquement:

—Vous faites bien de l'aimer, vous; car c'est pour vous qu'elle se sacrifie!

—Pour moi!

—La Boissonnet ne lui avait-elle pas persuadé que vous étiez l'incendiaire? Elle a cru se faire amener à votre place, et quand elle a avoué, c'était pour que l'instruction ne se lassât pas de la torturer, et n'allât pas vous chercher.

Frobert chancela.

—Comment! elle a fait cela? balbutia-t-il.

—Oui, elle voulait mourir à votre place.

Frobert eut un regard d'homme ivre, de fou. Une joie immense et une immense douleur l'oppressaient en même temps, lui mettaient des étincelles dans la tête, un brasier dans le cœur. Il riait, mais en claquant des dents, et il pleurait avec un sourire dans les yeux.

—Elle a fait cela! répéta-t-il d'une voix chevrotante.

Il eut envie de tomber à genoux sur le pavé de la rue; il eût voulu aussi grandir démesurément, dépasser le mur de la prison. Il finit par crispier ses poings, par les porter à sa poitrine, à ses yeux, par les agiter devant lui.

—J'aurais voulu l'entendre, cria-t-il avec une tendresse sublime, et aussitôt:

—Et l'autre! J'espère bien qu'on va lui couper le cou! Ah! la gueuse! Je me doutais d'une ruse. Je n'avais pas imaginé celle-là. Comment ça s'est-il passé?

Me Rousselin raconta en quelques mots sa visite à Louise, les aveux de celle-ci, les machinations extraordinaires de madame Boissonnet; il conclut:

—Louise, en ce moment, dicte sans doute sa rétractation au procureur impérial.

(A continuer.)

REÇU A LA Librairie A. T. Garant

No. 17 et 19, rue St. Jean, H.-V.,
Porte voisine de la Banque d'Épargne.

- Ed. Cadol.—La bête noire..... \$0.40
- Louis Ulbach.—Suzanne Duchemin..... 0.40
- Comtesse Darh.—L'héritier d'un prince..... 0.40
- Arène Houssaye.—Les amours de ce temps là..... 0.40
- H. de Balzac.—Jean Louise..... 0.40
- Rayet Aubert.—Madame et Mademoiselle G. Droz..... 1.00
- G. Droz.—Mademoiselle Gibot..... 1.00
- Un paquet de lettres..... 1.00
- Alexis Boivier.—Le fils d'Antony..... 0.90
- Louis d'Avy.—No. 13 Rue Magloire..... 1.00
- Parvay Deschamps.—Les mystères du..... 0.85
- Octave Feuillet.—La petite Colette..... 1.00
- Eugène de Guérin.—Journal..... 1.00
- Lettres..... 1.00
- Alphonse Daudet.—Numa Roumestan..... 1.00

Une visite est sollicitée.
13 décembre 1881.

Venant d'arriver!

A. O. RAYMOND, LIBRAIRE.

- 2 Caisnes de livres d'histoire (littérature contemporaine).
- 1 Caisse de livres d'images pour enfants.
- 1 do de luxe.
- 2 do albums photographiques, do autographiques, do autographes, plus, do coupes.
- 1 do carte de Noël et jour de l'an.
- 1 do livres de prières etc., etc.

A. O. RAYMOND,
Librairie du Bon Marché,
46, rue la Fabrique, H.-V., Québec.
Québec, 6 déc. 1881.

NOUVELLE

Maison de Pension

M. L. N. MARCEAU

A l'honneur d'informer le public voyageur, qu'il a ouvert le premier du courant, près de la station du chemin de fer, à S. J. E. M. A. R. S. DE LA BRASSE, une maison de pension de première classe où l'on trouvera tout le confort désirable. Les salons ne le cèdent en rien à ceux des hôtels de la ville, et la table peut donner satisfaction on s'en rend compte par la plus exacte et la plus complète attention. L'établissement comprend de plus une suite de chambres et deux salles d'échantillon pour les commis-voyageurs. Le service est fait avec dextérité, et les prix sont fort raisonnables.

Deux voitures se tiennent constamment à la disposition des pensionnaires.
30 nov 1881—Imp

De nouveaux succès

Sont remportés tous les jours par

L'EMULSION DE PUTTNER.

Elle donne un regain de vigueur à la santé en général.

Du Révé. RALPH BROOKLYN, pasteur de l'église méthodiste de Halifax.
C. E. PUTTNER, Ph. M.

— Cher monsieur, — Quelqu'un m'ayant conseillé de faire l'essai de votre emulsion d'huile de foie de morue, comme remède pour l'influenza, la toux, etc., je me suis fait un plaisir de certifier que les résultats de cet essai ont été supérieurs à ceux obtenus par toute autre médecine. Contrairement à beaucoup d'autres remèdes pour le même mal, elle ne cause pas de nausées et n'écœure pas, mais elle donne de la vigueur au système en général.

— Comme TONIQUE POUR LES CONVALES-CENTS qui relèvent de la diarrhée, des fièvres, etc., et qui demandent un fortifiant, on trouvera un remède sans pareil dans l'usage de

L'EMULSION DE PUTTNER

Comme médecine de famille.

De M. THEAKSTON, secrétaire de la Y. M. C. A. de Halifax.
C. E. PUTTNER, Ph. M.

— Cher monsieur, — J'ai fait usage dans ma famille de votre emulsion, tant pour une simple toux que pour un rhume obstiné et pour la débilité générale. Dans chaque cas, elle a donné le résultat le plus satisfaisant. Je la recommande fortement comme une médecine de famille.

COMME PURIFICATEUR DE SANG

On trouvera qu'elle surpasse les nombreuses médecines qu'on offre partout en vente, attendu qu'elle

DONNE AU SANG LE FER

qui est une nécessité constante de la force de la constitution, et elle doit être regardée comme le meilleur et le plus sûr et le plus sûr remède recommandé par la façon et pour le traitement des

Femmes et des enfants atteints d'anémie et dont la figure est pâle et souffrante.

OPINION DU COMMERCE:

H. A. Taylor, député, président de la Société pharmaceutique de la Nouvelle-Écosse, dit: "J'ai tout essayé, je n'ai rien vu de mieux que votre Emulsion, pas tant les autres remèdes réunis, et j'ai vu que les nouvelles sont les plus favorables de son usage. Je la considère comme la meilleure Crème ou Emulsion qui ait encore été offerte au public; elle est préparée d'après les données de la science, ce qui lui donne un caractère particulier et permanent."

— A vendre par Edmond Giroux & Frère, R. de Lévis, Laroche & Co., et tous les pharmaciens.

50 cents.

DEMANDEZ

L'EMULSION DE PUTTNER

23 septembre 1881.

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

SOUSSIONS DEMANDEES.

L'administration du chemin de fer mettra à l'adjudication d'ici à MARDI le 20 courant la fourniture de

200.000 Traverses de chemin de fer

QUALITE—50 p. c. Epinette rouge, 25 p. c. en Pruche, et 25 p. c. en Cèdre.

DIMENSION—Longueur, 8, pieds; largeur, 7 pouces; épaisseur, 6 pouces; équarrées sur 2 faces.

LIVRAISON—La livraison devra être faite le ou avant le 1er MAI, 1882, aux différentes Stations qui seront indiquées à l'adjudication.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du fournisseur général à Hochelaga, ou à M. G. ST. ARNAUD, à Trois-Rivières.

W. E. BLUMHART,
Fournisseur Général.
Montréal, 8 Dec. 1881.
12 décembre, 1881.

10 PAR CENT D'ESCOMPTE

CHEZ

BELAND, GARNEAU & CIE.

146, rue St. Jean.

Invitation Spéciale

A toutes nos pratiques et au public en général de se procurer des

Marchandises nouvelles de première qualité et dans le dernier goût

A des Prix Modérés

ET UN

ESCOMPTE DE DIX PAR CENT

sera accordé d'ici au PREMIER JANVIER pour tout achat fait au comptant.

Nous sollicitons une visite.
BELAND, GARNEAU & CIE.,
146, rue St. Jean,
Vis-à-vis le Marché Montcalm.
Québec, 18 novembre 1881—Im

BOIS A VENDRE.

Un million de pieds de Bois de Pin (Scié en 1876 de 1, 1 1/2, 2 et 3 pouces, convenable pour la construction des bâtisses, prêt à être travaillé. Bois de Pin pour plancher, pour couverture, etc., Soliveaux en Pin scié, le tout livré à n'importe quel endroit de la ville.

Moulins à Scie à la vapeur de

St. Charles

Pied de la rue Grant, St. Roch.

SIMON PETERS,
Propriétaire.

Québec, 10 août 1881—ne

LIGNE DOMINION



Se reliant avec les trains du

GRAND-TRONC DU CANADA

Vaisseau.	Tonnage.	Capitaines.
VANCOUVER.....	5700.....	En construction.
SARINIA.....	3850.....	de
OREGON.....	3850.....	de
BROOKLYN.....	3900.....	C. J. Lindall.
MONTREAL.....	3900.....	J. Thearle.
TORONTO.....	3900.....	Jos. Gibson.
DOMINION.....	3200.....	A. Reil.
ONTARIO.....	3200.....	H. C. Williams.
QUEBEC.....	2700.....	G. S. Dale.
TRINIDAD.....	2700.....	E. B. Boucnette.
TEXAS.....	2700.....	M. Prouse.
MISSISSIPPI.....	2984.....	N. Gibson.
ST. LOUIS.....	2900.....	J. McCauley.

Ces Steamers feront le trajet de QUEBEC à LIVERPOOL, comme suit:

DOMINION.....	Samedi.....	17 Septembre
TORONTO.....	24
BROOKLYN.....	1er Octobre
TEXAS.....	8
ONTARIO.....	15
MONTREAL.....	22
DOMINION.....	29
TORONTO.....	5 Novembre
BROOKLYN.....	12
TEXAS.....	19

PRIX DU PASSAGE:
Cabines, de Québec à Liverpool, \$50; aller et retour, \$90.

Billets d'entrepoint payés d'avance, émis au plus bas prix.

Billets de passage directs obtenus à tous les bureaux principaux sur la ligne du Grand-Tronc, et billets de connaissance accordés de et à toutes les parties du Canada.

S'adresser, pour fret et passage, à Bowring, Jamieson & Co., 17, East India Avenue, Londres; à F. H. Main & Montgomery, 24, James Street, Liverpool; à O. Torrence, Montréal.

WM. M. MACPHERSON,
77, rue Dalhousie, Québec.
11 novembre 1881.

ANNONCES NOUVELLES.

Nouvelles marchandises pour les fêtes—Fyfe, Wright & Leitch. Pensions. Avis—J. B. Pruneau. Cadeaux pour Noël et le nouvel an—Glover, Fry & Co. Association de vigilance—Thos. J. Moloney. Grand encan de meubles, miroirs, piano, argenterie etc.—Oct. Mémieux & Co. Présents de haut goût—Joseph Donati. Département de tapis—Glover, Fry & Co. Nous attendons demain—Fyfe, Wright & Leitch. Encan considérable de livres—Oct. Lemieux & Co.

QUEBEC.

LUNDI, 19 DECEMBRE 1881.

GAZETTE DU JOUR.

On voit poindre simultanément à l'horizon, pour le mois de janvier, la session fédérale et la session locale. Alléchante promesse pour ceux qui se complaisent aux débats parlementaires, qui ne rêvent que motions, amendements et divisions! Mauvais moment pour l'opposition qui voit à Ottawa décroître ses espérances déjà exaspérées sous la tourmente à Québec!

Les deux premiers ministres, sir John et M. Chapleau, touchent en même temps au point culminant de leur politique. Sir John avait annoncé en prenant le pouvoir que la protection rendrait au pays la prospérité perdue, ramènerait l'équilibre dans nos finances; l'événement a justifié au centuple ses prédictions. Les résultats acquis frappent tous les yeux.

En prenant la direction des affaires, M. Chapleau a promis d'élargir la sphère au sein de laquelle s'agitait notre province; il a inauguré la vraie politique française qui nous a fait connaître sur le continent. Cette politique est aujourd'hui en pleine floraison; elle porte chaque jour de nouveaux fruits.

L'opposition elle-même, nonobstant la vigueur d'esprit de M. Blake et l'amabilité de M. Joly, n'aurait pu mieux faire. Qui sait même si elle aurait aussi bien fait! Dans tous les cas, il n'y a pas de motif suffisant pour l'appeler à la rescousse. Les libéraux peuvent préférer M. Blake à sir John, M. Joly à M. Chapleau, mais le pays n'a pas pour le moment de raison d'adopter leurs préférences. Il est bien comme il est; il se sent poussé par un vent favorable: pourquoi irait-il jeter l'ancre et tenter de lutter contre le courant?

Les hommes sérieux de la gauche eux-mêmes ne doivent pas le désirer; car quel coup pour le prestige, pour l'avenir politique de M. Blake si, appelé aux affaires, il voyait soudain décroître la prospérité créée par la politique nationale et disparaître les excédants, sous l'action dissolvante du libre-échange! M. Joly serait le premier à s'affliger si, remplaçant inopinément M. Chapleau, il sentait le mouvement français nous échapper ou du moins s'arrêter. Le risque serait vraiment trop grand, et la sagesse comme la nécessité indiquent à l'opposition que le mieux pour elle est d'attendre, en admirant tout bas l'habileté ou le bonheur de ses adversaires, que la fortune d'elle-même lui revienne.

INFORMATIONS.

Le gouverneur Cauchon a exprimé l'intention de se fixer à Manitoba à l'expiration de son terme. Il s'occupe en ce moment de l'importation de chevaux à belle race. Le revenu municipal à Montréal excédera cette année de \$150,000 celui de l'année dernière. Le Globe déclare que l'opposition est décidée à s'en tenir au libre-échange sans compromis. Sur la section Est du Pacifique canadien, il n'y a plus qu'un espace de

24 milles entre les deux tronçons construits. On pense que la ligne sera ouverte de la baie du Tonnerre à Winnipeg en juillet prochain.

La compagnie d'Ogdensburg et du lac Champlain doit transporter 600 chargements de bois, d'Ottawa à Boston, durant l'hiver. La saison de la navigation n'a pas suffi à la demande.

Le 22 novembre, les travaux ont été commencés sur la ligne Duluth et Winnipeg. Les travaux vont être poussés avec la plus grande activité.

On dit que Mgr. Duhamel, évêque d'Ottawa, qui part pour Rome prochainement, reviendra en même temps que Mgr. Lafèche.

Le voyage de Mgr. d'Ottawa se rattache au projet d'ériger son diocèse en archidiocèse.

D'après une lettre adressée à M. de Montigny, l'hon. M. Trudel ne devait quitter Rome que vers le 20 décembre.

Dimanche dernier, le comité de régie de la St. Jean-Baptiste de Sherbrooke s'est réuni pour discuter l'opportunité d'inviter tous les Canadiens-Français des Cantons de l'Est à chômer notre prochaine fête nationale à Sherbrooke. Un sous-comité a été nommé.

Il est probable que le Congrès américain permettra que la constitution soit amendée de manière que les membres du cabinet puissent être, en même temps que ministres, membres de la chambre d'assemblée ou du sénat.

TELEGRAPHIE GENERALE.

Paris, 18.—Le Temps dit que l'opinion publique ne ratifiera pas le verdict rendu dans l'affaire Rochefort-Roustan. Rappelant les conclusions posées dans la plaidoirie du défenseur de Rochefort, il ne saurait voir en tous cas dans ce verdict une condamnation de l'expédition tunisienne.

Gambetta a conseillé à Roustan de résigner comme consul de France à Tunis, lui promettant un autre poste diplomatique qu'on dit être Athènes.

On dit que Tissot ira de Constantinople à Londres remplacer Challemel-Lacour, et Noailles de Rome à Constantinople.

On dit que le Prince de Galles aurait conseillé à M. Gambetta le rappel de Challemel-Lacour, avant même que M. Gambetta devint premier ministre.

Mgr. Perraud, évêque d'Autun, avait retiré sa candidature à l'Académie pour ne pas s'entendre louer par M. Renan, en ce moment directeur.

M. Emile Ollivier est en ce moment à Rome; il a été, dit-on, consulté par Léon XIII sur la situation des affaires de la curie romaine et sur les limites d'interprétations qui pouvaient être concédées sur le concordat.

Le nouveau ministre de la guerre, le général Campenon, ne s'est pas montré tendre à son prédécesseur. Le général Farre, ayant sollicité un commandement, son successeur lui a refusé très catégoriquement dans une lettre un peu hautaine, des termes de laquelle le général Farre s'est plaint vivement auprès de ses amis.

Mario Uchard annonce au Figaro son intention de poursuivre judiciairement V. Sardou, qui aurait commis un vol littéraire en tirant les principaux incidents d'Odette, sa dernière pièce, du drame bien connu de Mario Uchard ayant pour titre la Fiammina.

Des dépêches de Tunis annoncent que la colonne du général Foregemol est retournée à Tebessa où elle a rejoint les troupes du général Saussier. Les habitants des provinces traversées par cette colonne ont montré des dispositions pacifiques à l'égard des autorités françaises.

Au premier grand dîner diplomatique donné par M. Gambetta, le nonce du Pape, comme doyen du corps diplomatique, occupait la place d'honneur.

Londres, 18.—Parlant du bruit d'une alliance défensive et offensive entre la Turquie et l'Allemagne, le Times dit que c'est Bismark qui s'affiche ainsi en protecteur de la Porte. L'éventualité peut surgir où le chancelier serait bien aise de retenir les troupes françaises en Tunisie par la menace d'une invasion turque du côté de Tripoli.

Bismark souffre d'un gonflement des veines.

La majorité libérale aux Cortes espagnoles devient impatiente et un remaniement du cabinet est nécessaire.

La Reine ouvrira en personne le Parlement le 7 février. Elle demandera une dotation pour le prince Léopold.

On écrit de Vienne que bien des gens s'offrent à adopter les orphelins des victimes de Vienne.

L'ambassadeur anglais à Paris a pré-

senté à Gambetta une protestation contre la prise de possession du domaine de l'Enfida par les autorités tunisiennes, acte que le correspondant du Standard déclare indigne d'une nation amie.

Le correspondant tunisien du Times télégraphie: "Les chefs arabes se sont approchés de Ghadamès; ils ont réussi à éviter une rencontre avec les troupes turques stationnées à Zouara."

Le News a reçu le télégramme suivant de Rome: "Le bruit court dans les cercles diplomatiques que le gouvernement anglais a fait part à M. Mancini, ministre des affaires étrangères, du déplaisir qu'il éprouve de la déclaration faite à la chambre des députés d'Italie, déclaration suivant laquelle l'Angleterre aurait vu avec indifférence les agissements de la France en Tunisie."

Un douanier de Santander, Espagne, croit qu'il a vu passer le ballon monté par Powell.

La situation de l'Irlande ne s'est pas améliorée depuis la mise en vigueur du Land Act. Les tenanciers ne refusent pas à la vérité de recourir aux commissions chargées du règlement des fermages. Ils se présentent même en si grand nombre qu'on se demande si les commissions pourront suffire à leur tâche. On ne compte pas moins de 600,000 tenanciers en Irlande. En admettant que l'examen et le règlement de chaque affaire, en y comprenant l'évaluation des améliorations faites par le tenancier, n'exigent qu'une heure, cette besogne absorberait 50,000 journées de 12 heures ou environ 140 ans. Il faudra donc instituer des commissions par centaines si l'on veut qu'elles viennent à bout de l'œuvre colossale dont elles sont chargées. Ajoutons que les tenanciers n'ont pas eu à se plaindre jusqu'à présent de leurs décisions, elles ont taillé dans le vif. Les réductions qu'elles ont imposées aux propriétaires varient de 25 à 30 0/0, quelques-unes atteignent même 50 0/0. Il semblerait que les tenanciers fussent se tenir pour satisfaits, et savoir quelque gré au gouvernement anglais de l'énergie que ses agents déploient pour réprimer la rapacité des landlords. Mais ils se montrent fort tièdes et n'en demeurent pas moins, pour la plupart, fidèles à la Land League. Cela se comprend, après tout. Le gouvernement anglais se borne à leur accorder une diminution d'un quart ou d'un tiers de la rente, tandis que la Land League supprime totalement et absolument la rente.

Le Land Act ne paraît donc pas avoir avancé d'un seul pas jusqu'à présent la pacification de l'Irlande, et, chose non moins fâcheuse, cette intervention du gouvernement pour limiter (les propriétaires irlandais disent confisquer) la propriété est en train de provoquer en Angleterre, parmi les fermiers et les laboureurs, une agitation qui pourrait bien devenir, sinon un danger, du moins un sérieux embarras. L'alliance des fermiers vient de formuler un projet de règlement des relations des propriétaires et des tenanciers qui est calqué sur le Land Act.

Néanmoins, lord Harrington et M. Herbert Gladstone déclarent dans leurs discours que la pacification se fait sûrement.

Une dépêche de Paris dit que Lullier a frappé M. Sibour, neveu du défunt archevêque de Paris, en lui disant qu'il le tuerait s'il ne consentait pas à se battre avec lui.

Les nouvelles de Hongrie indiquent un accroissement de crime extraordinaire.

Violentes tempêtes en Angleterre samedi et dimanche. Toits enlevés, murs renversés, inondations et autres menus désastres.

L'Anglais tué à Malaga était un ingénieur du Tyrian, de la ligne de steamers Anchor.

A Riga, Russie, on a tiré sur un pasteur luthérien à cause de ses sympathies pour les Juifs.

On rapporte qu'une nouvelle mine a été découverte à Gatchina et 200 nihilistes ont été arrêtés.

Au Reichstag, en dépit des efforts de Moltke, le crédit demandé pour l'établissement d'une école pour les sous-officiers en Alsace, a été repoussé. Les conservateurs seuls ont appuyé le crédit. Ce vote est considéré comme significatif quant à la situation des partis.

Santander, 17.—L'agitation causée par l'excommunication de trois journaliers augmente. Plusieurs curés craignant de fournir un nouvel aliment à l'agitation ont refusé de lire le mandement de l'Archevêque en chaire.

Rome, 17.—On nie absolument que le Pape ait consulté les Evêques venus à Rome récemment sur le projet de

mettre l'Italie. Au contraire, on a été frappé de son silence à ce sujet.

Alger, 17.—Cinquante-cinq personnes ont été tuées par une explosion sur le chemin de fer d'Oran.

Vienne, 17.—Le rapport officiel porte le chiffre des victimes à 794.

D'après le rapport du département des travaux publics, l'ingénieur en chef ayant demandé aux deux hommes de police qui se trouvaient à la porte du théâtre s'il y avait encore quelqu'un au dedans, reçut pour réponse que tout le monde était en sûreté. Cette déclaration paraissait vraie, car on ne voyait plus personne à l'entrée. Les pompiers essayèrent cependant de pénétrer jusqu'aux galeries, mais l'air était suffoquant. Le rapport conclut en disant que l'auditoire est mort rapidement de suffocation.

DEPECHE DE MIDI.

Washington, 19.—L'avocat du sergent maçon qui a tiré un coup de feu sur Guiteau, à travers le grillage de sa cellule, a dit que la défense était prête pour le procès devant une cour martiale qui aura probablement lieu après le procès de Guiteau, celui-ci étant un témoin important dans la cause. Il va plaider insanité d'esprit en faveur de Mason, et il espère que celui-ci sera acquitté.

Londres, 19.—La persécution s'engage sur un pied formidable contre les fermiers qui ont payé leurs redevances et ceux que l'on soupçonne de vouloir les payer.

CORRESPONDANCE.

Monsieur,

A propos d'un article qui a paru dans le numéro du Times de samedi matin, où l'on annonce que M. Jean Blanchet, a été élu Président du Club Cartier, et que d'autres Messieurs ont été élus officiers du même Club, je dois vous déclarer qu'à la suite d'une divergence d'opinion existant dans l'esprit de certains membres du Club, j'ai cru qu'il était mieux d'ajourner l'assemblée convoquée lundi soir pour élire un comité de régie. Depuis lors il n'y a pas eu d'assemblée du Club Cartier non plus que du comité de régie, par conséquent le président et les autres officiers du Club n'ont pu être élus. Sous les circonstances les amis du Club Cartier ont cru qu'il valait mieux attendre l'incorporation du Club par un acte du parlement à sa prochaine session avant de procéder à de nouvelles élections.

Votre obéissant serviteur,

TH. CHASE CASGRAIN, Président du Club Cartier.

Québec 17 Déc. 1881.

A TRAVERS LA VILLE.

BANC D'ŒUVRE.—M. Ferdinand Hamel a été élu hier comme l'un des marguilliers de la Basilique. M. P. V. Valin a été élu à la même charge à St. Roch.

RETRAITE.—Le Révd. Père Drouet prêché en ce moment une retraite pour les hommes de la paroisse de St. Sauveur. Cette retraite se terminera le jour de Noël.

CONFÉRENCE.—M. J. M. LeMoine fera mercredi devant la Société littéraire et historique, une conférence dont le sujet sera: York.

MALLES D'EUROPE.—Le Moravian, de la ligne Allan, parti de Liverpool le 7 du courant, est arrivé à Halifax hier, à 1.30 heure du matin, et les malles pour les provinces supérieures sont parties à quatre heures. Elles ont été distribuées à Québec ce matin.

LA NEIGE.—Les cultivateurs des paroisses des environs, se plaignent beaucoup du peu de neige qui couvre les chemins. Les communications sont difficiles.

AU BON-PASTEUR.—On a commencé à faire disparaître les traces de l'incendie de lundi dernier.

ERRATUM.—Nous avons été induit en erreur en annonçant que Mlle. O'Farrell avait pris le voile blanc, lundi dernier, au couvent du Sacré Cœur, à Montréal. Mlle. O'Farrell était depuis deux ans déjà dans cette communauté, et c'est le voile noir qu'elle a pris en dernier lieu.

BONNE NOUVELLE.—M. le curé Plamondon a annoncé hier à ses paroissiens, que la messe serait dite très prochainement dans le nouvel édifice des Frères. On ne pourra pas cependant commencer à Noël. Il a ajouté qu'une cloche d'une centaine de piastres allait

être placée sur l'édifice et qu'elle serait utilisée plus tard pour l'église. Il a dit qu'il espérait que chacun s'empresserait de fournir une légère souscription pour l'achat de cette cloche et pour payer les frais du culte. Il n'y aura pas de messe de minuit chez les Sœurs de la Charité, ni au Bon-Pasteur.

CALLIGRAPHIE.—Les Frères qui dirigent l'Académie commerciale de cette ville, ont décidé d'ouvrir un concours de calligraphie auquel ils inviteront les anciens élèves de l'institution à prendre part.

LE FLEUVE.—Pour la première fois depuis que l'hiver est commencé, le bateau-passeur a été arrêté ce matin par les glaces que roule le fleuve en face de la ville; le passage était littéralement bloqué.

COUR DE VICE-AMIRAUTÉ.—Par jugement rendu vendredi par l'hon. juge Stuart, le steamer Barcelona est responsable des dommages qu'il a causés au quai St. André. Le chiffre de ces dommages sera fixé en la manière ordinaire.

—Les dommages à être payés par les propriétaires du Margaret M à la compagnie du St. Laurent et résultant d'une collision avec l'Albion, ont été fixés à \$1,449.

ÉCHAPPÉ BELLE.—M. Napoléon LaJeunesse, ferblantier de la rue St. Paul, a échappé belle samedi. Il venait de travailler au chaperon d'une des cheminées de la résidence de M. Hunt, sur le Cap, et descendait l'échelle placée sur le toit de la maison, qui est à quatre étages, lorsque, en voulant quitter l'échelle pour entrer par une fenêtre, il roula en bas. Sa chute heureusement n'a été que d'une dizaine de pieds car il est tombé sur un hangar qui se trouvait au-dessous, et ne s'est fait aucun mal.

ASSAUT ET BATTERIE.—Un cocher qui conduisait un de ces soirs un inconnu, a été brutalement assailli par lui et a reçu sur la tête plusieurs blessures assez graves.

VÉTÉRAN.—Encore un des braves de 1812 qui vient de disparaître. Cette fois, c'est M. J. B. Duford, qui est mort au village Cumberland, à l'âge de 91 ans.

ASSOCIATION DE VIGILANCE.—Une réunion est convoquée pour demain, afin d'arriver aux moyens à prendre pour mettre fin à la vente des liqueurs le dimanche, et la semaine après une certaine heure. Le comité d'administration se propose, paraît-il, de ne pas attendre qu'on en appelle à la Cour Suprême du jugement unanime des cours d'appel de la province, mais au contraire d'essayer de faire mettre en vigueur la loi telle qu'elle est.

COUR CRIMINELLE.—Cette cour ouvrira demain à Kamouraska.

BAGARRE.—Une dispute s'est élevée vendredi soir, entre plusieurs individus qui bambochaient dans une maison de la rue St. Joachim, et l'un des assistants a reçu par la tête un verre qui lui a infligé une large blessure.

RETROUVÉ.—Le vol de cheval qui a eu lieu à la Jeune Lorette, vers la Toussaint, vient de s'expliquer. M. Joseph Gagné, à qui appartenait le cheval en question, a retrouvé celui-ci à New-Liverpool. M. Plaisance, conducteur de malle en cet endroit, l'avait acheté d'un inconnu.

TÉLÉPHONE.—La Compagnie du téléphone Bell, se conformant au règlement municipal qui a rapport à ce sujet, a fait abattre le poteau qu'elle avait fait placer en face des bureaux de notre confrère du Telegraph, qui pourra maintenant dormir sur ses deux oreilles.

ALARME DE FEU.—Les pompiers ont été appelés samedi soir rue Arago, où une lampe venait de faire explosion dans un hangar appartenant, nous dit-on, à M. Roy. Il n'y a pas eu de dommages.

CHEVAL MORT.—Hier soir, vers sept heures, un des chevaux attelés à l'un des omnibus du tramway de la rue St. Jean, s'est abattu près de la boulangerie Hethrington et ne s'est plus relevé.

LES GLISSADES.—Les journaux se font chaque année, au commencement de l'hiver, les interprètes de la population, en réclamant fortement contre les glissades que les gamin se permettent, soit en traîneau ou sur des patins, dans tous les endroits inclinés. Les autorités ont l'air de faire la sourde oreille, car réellement cela va de mal en pis, et nous ne croyons pas nous tromper en disant que depuis que nous avons de la neige, aucune arrestation n'a encore eu lieu pour ce délit. Ce serait cependant un moyen radical d'arrêter le mal. Hier après-midi, on voyait en-

core des glisseurs innombrables y alle le plus gâtement du monde dans pres- que toutes les côtes qui sont le signe distinctif de notre bienheureux Québec, et cela au grand danger et à la frayeur des pauvres piétons. Ils s'en sont donné ainsi jusqu'au soir sans être inquiétés. Si ce matin une vingtaine de ces petits drôles eussent été condamnés à l'amende par le recorder, les parents leur flanqueraient sans doute des coups de trique qui leur feraient respecter davantage la personne des citoyens.

Plusieurs personnes ont déjà été renversées, mais fort heureusement n'ont pas été blessées. Il est par conséquent plus temps que jamais d'y voir, afin de prévenir les accidents.

ACCIDENTS.—Samedi matin, une dame âgée demeurant rue Latourelle, cheminait sur la rue St. Jean, et elle marchait à côté du trottoir, vu l'état dangereux de ceux-ci, quand elle a été heurtée par derrière par le timon d'une voiture de cultivateur, et renversée violemment sur le sol. La pauvre femme n'a pas été blessée, mais elle est demeurée tout abasourdie par la force de la chute. Un charretier l'a transportée à son domicile. Lorsque les piétons sont obligés de marcher dans la rue, par suite du mauvais état des trottoirs, les personnes qui conduisent des chevaux devraient y apporter plus d'attention et ne pas risquer de blesser les gens.

—M. G. O. Taschereau, shérif adjoint du district de Beauce, s'est cassé la jambe en traversant sur la glace de la rivière Chaudière.

—Il paraît qu'un vol de \$100 a été commis dans la nuit de samedi, au détriment d'un nommé Alphonse Caron, de Ste. Anne de Beupré, dans une maison de pension de St. Roch, où il était allé loger pour la nuit. M. Caron avait eu soin de placer la veille en se couchant, les \$100 en question sous l'oreiller de son lit, et samedi matin elles ne s'y trouvaient plus.

—Samedi soir, trois individus que l'on croit être des étrangers, se sont approchés de la porte du magasin de nouveautés de M. Guay, rue Notre Dame, et aussitôt l'un d'eux est entré et a demandé à voir certains articles que les commis se sont empressés de lui montrer. N'ayant rien trouvé de son goût, il s'en alla, après avoir réussi à détourner pendant quelques instants l'attention des commis. En regardant ensuite à l'étalage extérieur, on s'aperçut de la disparition d'une pièce de flanelle contenant cinquante verges et valant vingt piastres.

LES TROIS FILOUS.—Nos lecteurs ne sont sans doute pas sans aimer à connaître les traits principaux qui distinguent, moralement et physiquement, les trois habiles voleurs que les détectives de Québec ont arrêtés vendredi, dans une maison de la rue St. Pierre.

Frederic Meeker est un homme de 5 pieds 4 pouces de hauteur, bien bâti et portant moustache noire; il est âgé de 24 ans. Il a dit être né à Prescott, province d'Ontario, de parents anglais, et être artiste en peinture. Il a ajouté avoir déjà travaillé comme tel à Québec. Meeker n'est pas marié.

Edward Marche, est un assez joli garçon de 22 ans, à la figure pleignée et ayant la lèvre supérieure ombagée d'une légère moustache. C'est un homme à forte carrure et grand de 5 pieds 11 pouces. Il a dit être né à Québec d'un père irlandais et d'une mère canadienne-française. Ce qui donne assez de plausibilité à ce détail, c'est qu'il parle ses langues paternelle et maternelle. Il est relieur de son état et garçon.

St. Raphaël, où ils ont essayé inutilement de commettre plusieurs vols avec effraction. Le détective Fournier est revenu de St. Henri, et a établi que l'ouverture pratiquée dans la porte du presbytère de l'endroit, avait été faite avec les outils que les voleurs portaient sur eux.

CHOSE SANS PAREILLE. — "J'ai essayé l'huile de St. Jacob pour blessures à des chevaux et trouve qu'elle les guérit en quelques heures. Ce remède a une grande valeur pour les propriétaires de chevaux," dit M. Mike Goodin, du Belmont Driving Park, comté de Montgommery, Pa.

EMULSION DE PUTTNER. Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'Emulsion de Puttner, qui paraît dans nos colonnes et qui jouit de la plus grande réputation médicale dans le public et parmi les médecins. Les titres de l'inventeur à la confiance du public sont que cette emulsion contient la plus forte proportion d'huile de foie de morue pure qu'aucune autre et qu'elle est faite dans toutes les règles de l'art. Elle est agréable au goût et les estomacs les plus délicats la supportent. On la trouve chez tous les pharmaciens.

PIANO KNABE De concert, grand et semi-grand, carré et droit. Les instruments ont été devant le public connaisseur depuis bientôt cinquante (50) années, et sur leur excellence seule, ils ont obtenu une préférence non achetée, qui en fait les premiers pianos du monde pour le son, la touche, la main-d'œuvre et la durabilité. Seule agence à Québec BERNARD & ALLAIRE.

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès. La négligence amène fréquemment une maladie de poitrine incurable ou la consommation. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de désordre dans l'estomac comme les sirops et les baumes enseignés pour la toux, mais elles agissent directement sur les parties enflammées, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, les rhumes, le catarrhe, et les maux de la gorge auxquels sont exposés les chanteurs et les orateurs publics.

EMULSION DE PUTTNER. Pour toutes les maladies telles que scrofules épuisement nerveux, anxiété mentale, fatigue du cerveau, affection des bronches et de la gorge, consommation, asthme, coqueluche, maladies des femmes et des enfants et beaucoup d'autres, pour lesquelles l'huile de foie de morue et les hypophosphites sont hautement et justement appréciées non seulement par les médecins mais encore par le public en général. En vente partout. Prix 50 cents.

MARCHE MONETAIRE. New-York, 10 hs., 19 décembre 1881. Premières cotes Exchange Sterling 3 jours 4.85 soixante-un cents 4.81; Greenbacks, 0.

NAISSANCES. En cette ville, le 18 décembre courant, la Dame de M. Eugène Maechler, épouse, deux filles. Hier, 18 décembre courant, Madame Ernest Myrand, une fille.

DECES. Hier, à St. Roch, à l'âge de 10 mois, Louis-Joseph Harvey, enfant de M. F. X. Blouin, typographe. La sépulture aura lieu demain mardi à 4 heures. Parents et amis sont priés d'y assister.

Annouces Nouvelles. LA MALLE DE L'OUEST, par le Grand Tronc, et la MALLE ANGLAISE, par le vapeur de la ligne Cunard, via New York, seront fermées à ce Bureau à 4.30 p. m. J. B. PRUNEAU Maître de Poste. Québec, 19 décembre 1881.

Annouces Nouvelles. PENSIONS. Un petit nombre de Messieurs peuvent trouver une pension à un prix modéré, au No. 243, rue St. Jean, en dehors. 19 décembre 1881-1882

Association de Vigilance. Une réunion générale spéciale du Comité central aura lieu à la Cour du recorder, demain mardi, à 7 heures du soir, dans le but de recommander la stricte mise en force de la loi ordonnant la fermeture des auberges et des endroits où l'on vend des liqueurs, le dimanche. Tous les membres sont priés de s'y rendre. Par ordre, Thor. J. Moloney, N. E. Dionne, M. D., Secrétaire. 19 décembre 1881.

CADEAUX POUR Noel et le Nouvel An. Dans nos dernières importations nous nous sommes procurés quelques Marchandises très convenables et très attrayantes pour la saison des fêtes. Soies, Satins brochés, Moirés, Ralés en Cashmir brodés, et autres étoffes à robes pour bals et soirées. Les dernières nouveautés en Collettes, Fichus, Frilles, Garçonnets de tête, Colifecs en dentelle, Dentelle de fil, Fleurs pour soirées, Nouveaux nuances clairs en Gants de Kid de 4 à 12 Boutons, derniers modèles en Corsets Français et Anglais. Indiennes couleurs solides et autres étoffes à robes bon marché et convenables pour présents de Noël. Quelques Manteaux impertés comme patrons seront vendus bon marché. Aussi quelques Chapeaux garnis impertés comme modèles seront vendus à très grande réduction. GLOVER FRY & CO.

DEPARTEMENT DE TAPIS. Nous venons de recevoir quelques dessins nouveaux en Tapis de Bruxelles, Tapisserie pour escaliers, aussi Tapis écossais tout laine de deux et trois laines, Tapis union, Tapis ficelle, Matting papier, Prelarts, Nattes en mouton pour portes de toutes couleurs Crotonnes et autres nouvelles étoffes à rideaux avec franges. Rideau en crêpe velins et dentelle. Baguettes et Corniches en cuivre. Baguettes en bois de rose et or en érable et or. Mirrors à cadres dorés et autres Mirrors de toilette. Lits en fer. Matelas en Crin et Oreillers en Plume etc. 5 per cent d'escompte pour argent comptant. GLOVER, FRY & Cie, 19 décembre 1881.

Nouvelles Marchandises POUR LES FETES. Nous avons maint enant en vue sur nos tables articles de toilette et autres objets qui flattent le goût et dont un grand nombre sont même de première utilité. Sous ce rapport aussi nous ne craignons pas la rivalité. L'étalage du département des Dames est un véritable bijou. Rien de plus coquet que nos ces articles destinés à rehausser la grâce du beau-sexe tout en lui étant utiles. Nous invitons les Dames à visiter ce département spécialement pendant la saison des fêtes, où elles ne détaillent pas les présents, tant pour elles-mêmes que pour leurs amies et leurs enfants.

Pour servantes et domestiques nous avons une grande variété de marchandises d'utilité et de fantaisie, qui peuvent leur être données en étrennes par leurs maîtres et maîtresses. Notre assortiment de FOURNITURES DE MAISON est, comme toujours, considérable et du meilleur choix.

TYFE, WRIGHT & LEITCH 4, rue de la Fabrique. 19 décembre 1881. Séance générale du Club, Le 19 décembre, à 7 heures, aux Salles du Club. Par ordre, AMÉDÉE ROBITAILLE, Sect. C. C.

ON DEMANDE. Une bonne d'enfants qui se chargera en même temps de faire l'ouvrage de la maison. S'adresser au No. 90 RUE ST. GEORGE (en dehors.) 17 décembre 1881-1882

A VENDRE. Cette belle Maison en Briques à 3 Etages, chauffée par une fournaise, contenant Bain, Closets etc., située Rue d'Artigny No. 50, avec Ecure, le tout nouvellement bâti. S'adresser au propriétaire GEDÉON OUMMET. 17 décembre 1881-1882

AVIS SPECIAL. Nous avons l'honneur d'annoncer à nos pratiques et au public en général, que nous avons maintenant nos Calendriers pour l'année 1882 et que nous serons heureux de les distribuer comme d'habitude à tous ceux qui nous vendront à des prix extrêmement réduits. N. B. Nous tenons toujours l'assortiment le plus varié de Liqueurs, Vins Claires et Epice de toutes sortes que nous vendrons à des prix extrêmement réduits. Vins, Bordeaux une spécialité 16/1251, GINGRAS & LANGLOIS 54 Côte du Palais, Haute-Ville. Québec, 17 décembre 1881.

AVIS. Est par le présent donné que Jos. Hamel, Ecr., R. P. Vallée, Ecr., M. P. Louis G. Desjardins, Ecr., M. P. P. William Sharoles, Ecr., P. V. Varin, Ecr., M. P. Phon. Pierre Garneau, Felix Carbray, Ecr., M. P. P. D. F. Dussault, Ecr., Eugène Chisic, Ecr., et autres feront application à la Législature de la Province de Québec à la prochaine session pour l'incorporation d'une association Littéraire et Politique sous le nom de Club Cartier de Québec. LANGLOIS, LARUE, ANGERS et CASGFAIN. Procureurs des dits, Jos. Hamel & autres. 17 décembre 1881-1882

ETRENNES. Articles de Luxe ET DE BIJOUTERIE, CHEZ J. B. JACQUES, Marchand de Nouveautés, COIN DES RUES DE LA COURONNE ET DU ROY, ST. ROCH. Le soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'il a reçu un immense assortiment de jolis articles de luxe, Bijouteries, vases en verre de Bohême, articles en argent plaqué, albums couverts en Maroquin, chromos, miroirs, montres, chaînes plaquées pour Dames et messieurs, et une immense quantité d'autres effets. Le tout sera venu à vente privée à une réduction sur le coûtant de 25 pour cent; ceux qui ont besoin de ces beaux effets pour cadeaux feront bien de faire leurs achats pendant que nous avons un des plus beaux assortiments qu'il y ait à Québec. Une visite est sollicitée. N'oubliez pas chez J. B. Jacques, marchand de nouveautés, coin des rues de la Couronne et du Roy, St. Roch; au Pavillon Français. J. B. JACQUES. Québec, 15 décembre 1881-1882

On a Besoin. On a besoin d'une fille pour prendre charge du département des emplettes et aussi vingt-cinq filles de moulin, aussi deux chevilleurs à la main. S'adresser à JOSEPH METIVIER, Chez GRANT & CO, Rue St. Joachim. 16 décembre 1881-1882

CADEAUX! Qu'y a-t-il de plus acceptable qu'une bonne et jolie Lampe? Lampes élégantes à bas prix. PEVERLEY & CIE, 56 Rue de la Fabrique. 16 décembre 1881.

DUREAU DE MILICE. Québec, 12 Décembre, 1881. DES SOUMISSIONS en double seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI midi, le 24 de ce mois, pour l'approvisionnement de bois de chauffage pour la milice de ce district durant l'année 1882-83, livrable à Québec en Juillet 1882, aux lieux qui seront indiqués. Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau du soussigné. T. J. DUCHESNAY, Lt. Col., D. A. 3^e Dist. Mil. No. 7. 16 décembre 1881-1882

FETES de NOEL ET DU JOUR DE L'AN. Le soussigné a en magasin et offre en vente A BON MARCHÉ, pour clore ses consignations, 10 Caissees d'Articles de Fantaisie Consistant en JOUETS, ALBUMS, PANIERS, PORCELAINES, GRAVURES pour Albums, etc. C. FITL, Bâtisses Renaud, 28, Rue St. Paul, Basse-Ville. 16 décembre 1881-1882

DECHETS DE SALAISONS. TÊTES, PATTES, RETAILLES, PANNES en branche, ROGNONS, ETC., ETC. A Vendre A TRES BAS PRIX. J. B. Renaud & Cie, 72 à 82, Rue St. Paul. 16 décembre 1881.

ON DEMANDE. On demande pour une maison de Marchandises Sèches en gros deux hommes d'expérience; quel qu'un qui aurait déjà vendu sur échantillons à la Campagne serait préféré. Adressez par lettre. XXX Bureau de l'Événement. 13 décembre 1881.

Grand mean de Meubles, Mirrors, Piano, Argenterie etc., etc. PAR OCT. LEMIEUX & CIE. Jeudi, 22 décembre. A notre salle, 253, rue et faubourg St. Jean Québec.

Magnifiques Glaces de Trumeau, et Corniches. Piano de qualité supérieure. Argenterie, Tapis, Ameublements en noyer noir et marbre, Porcelaine, Chronos français etc., etc. MM. O. Lemieux & Cie, vendront à l'encan Jeudi le 22 Décembre à leur Salle d'encan 253 rue et faubourg St. Jean un magnifique assortiment de meubles de ménage consistant en: Magnifique Piano carré de 71 octaves, Ameublement de Salon en Noyer Noir patron français et carré, Tables de Centre dessus en Marbre, Tables à Cartes, Étages, Garnapés, Tapis très brillants, les Mirrors sont très beaux, richement sculptés, Glaces Anglaises, des dimensions suivantes: 2 Mirrors de trumeaux de 60x24 40x20 2 Corniches 40x20 50x40

Grandes Tables extensives sur un seul pied en Noyer Noir, magnifique Sideboard ayant coûté \$100, une grande quantité d'Argenterie, Huiliers, Plateaux, Porte-artes, Corbeilles, Couteillerie, Chronos français richement en cadres, Ameublement de Chambre à Coucher en Noyer Noir et Marbré, Matelas en pur crin, et une grande quantité d'autres effets. Cette vente est la finale pour les fêtes offre un grand avantage aux personnes qui ont besoin de ces beaux effets. Tout sera visible Mercredi le 21 de 2 heures p. m. Une visite est respectueusement sollicitée. La vente sera sans réserve et commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encaneurs. 15 décembre 1881.

ENCAN CONSIDERABLE DE LIVRE PAR OCT. LEMIEUX & CIE. La Bibliothèque de feu l'hon. juge Duval. LUNDI SOIR, le 20 Décembre, et les soirs suivants, à notre salle d'encan, 253, rue et faubourg St. Jean, Québec. Nous avons reçu instruction de vendre à l'enchère, lundi soir, le 20 décembre, et les soirs suivants, la Bibliothèque de feu l'hon. juge Duval, comprenant environ 2500 volumes d'ouvrages de Droit, de Science, d'Histoire et de Littérature. Le catalogue est sous presse et sera adressé à ceux qui en feront la demande. M. J. O. LEMIEUX, agent de librairie, conduira la vente. Les livres seront visibles, samedi, le 24, de 9 à 5 heures du soir. La vente commencera chaque soir à 7 heures. OCT. LEMIEUX & CIE. 5 décembre 1881.

POUR LES FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. Si vous voulez faire un Cadeau utile et agréable, allez rue St. Joseph St. Roch, 243. Le seullement vous aurez l'ambarras du choix dans un grand assortiment d'Accordéons, Instruments à embouchure, articles de Paris, Porte-Monnaie en Kid français en tous genres et de toutes couleurs, Savons d'Odor, Savonnettes et aussi un grand choix de Cannes de fantaisie et d'hiver. Vous tous qui désirez vous procurer des Rasoirs de qualité supérieure vendus sur garantie adressez-vous à ce magasin et vous y trouverez également un assortiment complet de valises, Sacs de voyages, Porte-Manteau etc. Tous ces articles sont de qualité supérieure et vendus meilleur marché que partout ailleurs. La maison J. Esculier fabricant les Parapluis, Entouscas et Parasols, déjà connue depuis quatre ans, remercie les Dames et Messieurs qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour pour faire leurs ouvrages sur commandes, de Parapluis, Parasols, Ombrelles, etc. recouvreuses, raccommodages, repassages de Ciseaux, Ra. Ours. Couteaux etc. L'établissement continuera de faire tout ce qui dépendra de lui pour mériter la confiance du public en général. J. ESCULIER. 15 décembre 1881-1882

NOUVELLEMENT REÇU A LA LIBRAIRIE V. F. E. DARVEAU 151, rue St. Joseph, St. Roch (VIS A VIS LE PRESBYTERE.) Les vacances... Cress de 6 par \$2.00 Jean qui rit et Jean qui pleure... 0.60 Les matheurs de Sophie... 0.60 La peur de Gripouille... 0.60 Quel ange d'été... 0.60 Les bons enfants... 0.60 Bigarottes... De la Zénaïde... 0.60 Le p. rit chef de famille... 0.60 Plus tard... 0.60 En camp... 0.60 Un enfant gâté... 0.60 Le bon frère... Madame... 0.60 Les petits vagabonds... 0.60 Histoire d'une grand-mère... 0.60 Le petit caprice... Dites à l'enfant... 0.60 La tante... Histoire de ma sœur... 0.60 Cécile ou la petite sœur... 0.60 M. moine d'un petit garçon... 0.60 Le livre de ma mère... 0.60

Tous ces volumes... si si qu'un grand nombre d'autres ouvrages de ce genre... à des prix très modérés. Aussi un grand assortiment de cartes de fantaisie pour Noël et Jour de l'An, à des inscriptions en français et en anglais, à des prix très modérés. Une visite est respectueusement sollicitée. A. F. E. DARVEAU, 151, rue St. Joseph, St. Roch. 14 décembre 1881.

EXTRAORDINAIRE EST L'assortiment de bijouteries QUE POSSEDE PHILEMON BRUNET 191, rue St. Joseph. Jones et Bagues de mariage. Bagues avec pendants (nouveau genre). Pendants d'oreilles, Bracelets. Chaînes, Châtelaines, Epinglettes, Montres d'Or et d'Argent. Argenteries, etc., etc. etc. Aussi un grand assortiment d'Horloges, et une foule d'objets à être offerts en cadeaux. Vente à des prix très modérés. PHILEMON BRUNET, 191, rue St. Joseph. 9 décembre 1881-1882

AU FEU.

I

Quelle fête se fit pour moi, pauvre paralytique!

Depuis cinq ans j'étais cloué sur mon fauteuil. De temps à autre, on me descendait dans une voiture découverte et pendant une heure ou deux l'on me promenait à travers la ville ou sur les chemins des prochaines campagnes.

Mes jambes ! il n'en fallait plus parler ; un de mes bras allait encore et c'est grâce à lui que je pouvais manger seul. Sans cela !...

Mais les yeux étaient bons encore et l'ouïe fine. Je lisais avec avidité jusqu'à ce que la fatigue me terrât. Cela me faisait mal et souvent les mains cachaient les livres pour que j'eusse l'esprit en repos.

Je me fâchais alors et je devenais méchant.

Heureusement il y avait un moyen infailible de me calmer et l'on ne se faisait pas faute de l'employer. On me jouait quelques vieux airs d'opéra que j'aimais ou quelque nouveauté d'une pénétrante grandeur et comme le roi Saul je reprenais ma sérénité.

Dès les premières notes, j'éprouvais une sensation délicieuse. Et quand c'était fini, je restais sous le charme longtemps.

On eût juré que je venais de prendre quelque bain céleste dont la vertu avait soudain détendu mes nerfs, ces terribles nerfs sous l'étreinte desquels je succombais lentement, horriblement.

Je ne pouvais plus marcher ; le goût, chez moi, s'atrophiait chaque jour et je ne trouvais presque plus de saveur aux aliments ; le toucher devenait insensiblement moins distinct. Je ne vivais donc plus que par les yeux et par les oreilles. J'entendais surtout merveilleusement et c'était pour moi un incroyable plaisir. Toute ma vie se réfugiait peu à peu dans la tête.

Un jour que le temps était cruellement lourd et que j'avais été impitoyablement secoué par une crise affreuse, il me vint à l'idée que je retrouvais un calme complet et merveilleux si je pouvais entendre un opéra.

Oh ! c'était chose difficile. Il fallait me faire porter au théâtre ; il fallait m'installer dans une loge où je devais être un triste spectacle pour ceux qui m'avaient connu jeune, ardent, excessif pour ceux qui se souvenaient encore du joyeux compagnon que j'avais été.

C'était donc toute une affaire. Dès les premiers mots que j'eus dits, on se récria.

Mais j'insistai : mon héritage n'était point à dédaigner. D'autres neveux n'auraient point hésité à me prendre chez eux, à subir mes volontés, et c'eût été pour ceux qui me soignaient en ce moment cinq ans de dévouement totalement perdus.

Je dis cela, parce que mon premier mot, quand on me refusa, fut une menace de m'en aller vivre ailleurs.

Bref, je fus tyrannique ; on finit par céder.

—Que jouet-on ce soir, au Grand Théâtre, demandai-je ?

C'était en province, comme vous voyez.

—On donne le Prophète, mon oncle, répondit une gamine brune de seize ans qui grillait d'envie de venir avec moi.

—Fameux ! m'écriai-je. Allez me louer une loge.

On s'était résolu à me satisfaire. Mon neveu courut au théâtre. Je ne puis dire à quel point j'étais joyeux. J'allais me gaver de musique, de bonne musique. Par une chance inespérée on donnait le Prophète, un des ouvrages que j'avais toujours préférés.

Comme un enfant, je n'eus de repos que lorsqu'on m'eût habillé. Puis je voulus dîner de bonne heure sous le prétexte d'avoir fini ma digestion avant d'entrer au théâtre.

On subit tous mes caprices. J'en abusai. L'homme en bonne santé n'est pas bon ; malade, il est bien mauvais.

Enfin, l'heure sonna. Ma petite nièce, la brune de seize ans, devait m'accompagner. Deux vigoureux commissionnaires m'emportèrent dans mon fauteuil. Heureusement, nous ne demeurions pas fort loin du théâtre.

Pendant le trajet, les passants me regardaient avec pitié, quelques voisins me saluèrent d'un air de commisération et avec des figures de gens qui pensaient :

—Ne ferait-on pas mieux de laisser ce pauvre homme chez lui ?

Mais je ne voyais rien, je n'entendais rien ; j'étais tout entier à mon plaisir, à ma joie enfantine.

Je fus introduit dans le vestibule du théâtre. Mon neveu avait eu la maladresse de me louer une loge du pre-

mier étage. N'importe, mes deux Auvergnats m'y installèrent. On y mit mon fauteuil et moi-même.

J'étais tout à fait sur le devant de la loge, juste en face de la scène, et je voyais admirablement toute la salle, depuis le parterre et les fauteuils d'orchestre jusqu'aux quatrièmes loges, ces places légendaires où le lustre ne gêne plus : on voit par dessus.

II

Je restai seul avec ma nièce, aussi enchantée que moi. Seulement, j'étais arrivé trop tôt.

Dans mon empressement, je n'avais pas songé à l'interminable demi-heure qui précède le lever du rideau. Ma petite Jeanne, qui n'était pas allée au théâtre trois fois en sa vie, ne s'enouvait pas, elle.

La va-et-vient des spectateurs, le mouvement de la salle qui s'emplissait, les toilettes plus ou moins élégantes qui s'asseyaient au balcon ou dans les loges, tout l'amusait.

Et jusqu'aux lognettes braquées insolemment parfois sur son minois adorable ou sur ma décrépitude qui lui procuraient des sensations nouvelles : plaisir, regrets ou colère.

Enfin, l'on entendit ce grincement horrible des instruments qui s'accordent, et qui me fit l'effet d'une exquise mélodie.

Les trois coups réglementaires furent heurtés derrière la toile. La courte introduction de l'opéra de Meyerbeer fut très convenablement exécutée.

J'avais la poitrine et la tête pleines de joies.

On joua le premier acte. Je ne me souviens pas d'avoir goûté dans ma vie une ivresse aussi complète, aussi douce, aussi séraphique. Ce soir-là j'étais certainement dans la chemise de l'homme heureux que chercha vainement dans son empire le roi de Perse des légendes.

Le second acte, le troisième, le quatrième furent chantés d'une façon que je trouvais parfaite. Il y avait si longtemps que je n'avais eu semblable plaisir !

Du reste, j'étais tout à mon bonheur. Je ne voyais personne dans la salle où ma présence excitait pourtant une certaine curiosité.

Même, pendant les entr'actes, j'avais les yeux fixés sur le rideau ou sur l'orchestre. Je remarquai alors entre deux violoncelles un petit être bizarre auquel je m'intéressai sans savoir pourquoi.

C'était un pauvre diable, pas plus grand que ça, effroyablement bossu, bossu outre mesure, bossu devant, bossu derrière, les jambes torses, les bras interminables, mais point laid.

Il avait ce teint maladif qui n'est pas rare chez les bossus, mais ses traits me paraissaient assez réguliers.

Quand il jouait, pendant la représentation, tout son corps remuait, se tordait et semblait s'enrouler autour du violoncelle d'une façon fantasque et amoureuse !

Mais, par un contraste singulier, sa figure prenait alors une expression sérieuse, presque austère, et la flamme de l'enthousiasme s'allumait dans ses yeux.

Je voyais très bien tout cela, grâce à mes jumelles, et je me montais la tête au bénéfice du biscornu compagnon. Aimant la musique avec fureur, je songeais à devenir l'ami de ce petit être, qui viendrait chez moi, de temps à autre faire pleurer son instrument merveilleux ; et je me forgeais déjà une félicité.

Le bossu, je n'en pouvais douter, était fanatique de son art. Que demander de plus ?

Je l'admiraï vraiment ce personnage étrange, et je grillais déjà de le connaître, car je me figurais qu'il devait y avoir autre chose que de la musique dans cette tête si extraordinaire pensive.

D'entr'acte en entr'acte, l'intérêt que je portais au petit bonhomme tordu grandissait avec excès. Je ne saurais dire à quel point il excitait ma curiosité.

Bref, avec cette imagination des malades qui parcourt tant de chemin en si peu de temps, je fis du bossu mon commensal d'abord, et au moment où le cinquième acte commençait, il était mon ami, le meilleur—pour le moment—de mes amis.

La vigoureuse musique de Meyerbeer me tira de ma songerie ; mais je ne pus m'empêcher de dire à ma petite nièce Jeanne, qui ne devait guère s'amuser avec son silencieux partner :

—As-tu remarqué ce joli petit bossu qui joue du violoncelle ?

—Oh donc, mon oncle ?

—Mais, naturellement, dans l'orchestre, derrière le basson.

—Oh ! mon Dieu, qu'il est laid ! s'écria naïvement la petite fille.

Cette exclamation me ferma la bouche et me rendit boudier. Je ne dis plus un mot jusqu'au moment où Jean de Leyde crut devoir révéler à ses complices qu'ils allaient mourir avec lui.

Ce fut alors qu'une fumée blanchâtre monta sur la scène par les fissures du plancher. On n'y prêta aucune attention. Cela ne dépassait guère en épaisseur la fumée réglementaire qu'on projette par les dessous.

Mais tout à coup il y eut une explosion et un éclair qui diminua les clartés de la salle.

Et alors on vit les danseuses s'élançant vers la coulisse toutes du même côté. Le ténor, qui semblait cloué au sol, releva le bas de sa robe blanche et prit littéralement la fuite. Tous les autres chanteurs et choristes disparaisaient à leur tour.

—Qu'est-ce que cela veut dire ? se demandait déjà quelques spectateurs enclins à s'alarmer.

Mais voici qu'une jeune femme reparut en courant sur la scène. La plus hideuse épouvante était peinte sur ses traits. Ses yeux lui sortaient de la tête. Elle semblait chercher quelque chose avec des hâtes de folle.

—Qu'y a-t-il donc ? lui cria-t-on de la salle où, sans se douter de la réalité, tout le monde était haletant.

La pauvre fille, éperdue, s'élança dans l'orchestre en criant d'une voix étranglée :

—Le feu !

(A continuer.)

Harengs du Labrador.

150 quarts de Harengs, No. 1, (PETIT)

A VENDRE PAR A. TOUSSAINT, ET Toussaint & Frère, 11, Rue St. Pierre, 14 déc. 1881.

Société de Prêts et Placements de Québec.

AVIS. Ayant été par le présent donné un dividende annuel de deux et demi pour cent sur le Capital payé de cette institution, a été déclaré et sera payable au Bureau de la société, le ou après Mardi, le 3 Janvier prochain. Le livre de transfert sera fermé du 15 au 31 Décembre courant, les deux jours inclus. Par ordre du Bureau de direction. ROBT. LAROCHE, Sec.-Trés.



JOS DONATI WATCH-MAKER & JEWELLER

PRESENTS DE HAUT GOUT. Riches nouveautés !

Horloges et Bijouteries de grande valeur

chez JOSEPH DONATI, 158, rue St-Jean, 241, rue St-Paul, [VIS A VIS LA GARE DU CHEMIN DE FER DU NORD.]

M. DONATI vient de recevoir chez deux magasins, à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, le plus riche assortiment d'horloges et bijoux qu'il y ait dans Québec.

M. DONATI a des horloges françaises d'un goût tout nouveau et des plus riches. Le pendule de ces horloges est formé par une balancière ou est orné d'un amour doré.

Le choix de montres, bagues, bracelets et autres bijoux est des plus riches et des plus variés. Les amateurs qui désirent se procurer de beaux présents pour Noël et le Jour de l'An, feront bien d'aller faire une visite à M. DONATI.

M. DONATI a des montres depuis la somme de \$5.00 jusqu'à \$200 et des horloges depuis \$1.00 jusqu'à \$50.

Tous ces articles sont marqués à une grande réduction à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, et la vente à réduction durera tout le mois aux deux magasins.

Les montres, horloges, bijoux, boîtes de musique et de chimie sont réparés avec une attention toute particulière à des

PRIX TRÈS MODÈRES. 10 déc. 1881—2m

Consultations gratuites a toute heure.

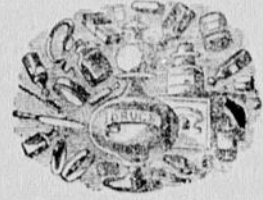
CHEZ

DR. ED MORIN & CIE.

PHARMACIENS

COIN DE LA

Rue St. Jean



ET COTE

Ste. Genevieve

Constamment en mains un assortiment complet de

DROGUES ET PRODUITS CHIMIQUES

Remèdes Patentés, Articles de fantaisie, Parfumeries, Etc., Etc., Etc. Bottes à Toilette en pluche, Bottes à Toilette en verre, Bottes à Toilette de voyage, Etc., Etc. Etc.

SPECIFIQUE CONTRE LA DYSPESIE

Prescriptions remplies à toute heure avec la plus grande attention

Dr. ED. MORIN & CIE.

Québec, 13 décembre 1881—1m

CANADA

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Incorporée par lettres patentes sous le grand sceau du Canada.

DEBENTURES A 5 POUR CENT

PAYABLES EN OR DANS CINQUANZE ANS

Sur première hypothèque des terres concédées.

Emission totale autorisée 525,000,000 Acceptées par le gouvernement comme garantie de l'exécution du contrat passe entre le gouvernement et la compagnie 5,000,000 Maintenant offert au public 10,000,000

Le principal et l'intérêt payables en or monnaie du poids et de la finesse de l'étalon actuel, — le principal à Montréal, Canada, et les intérêts le 1er d'avril et le 1er d'octobre, au gré du porteur, soit à Montréal, soit à New-York, ou à Londres, Angleterre, au taux de 4s 1/2 sterling pour chaque piastre.

Debentures de la dénomination de \$1,000 et de \$500 chacune. Le principal payable le 1er d'octobre 1931, hormis qu'elles ne soient offertes auparavant pour le paiement des terres et, en conséquence, annulées, ou rachetées par les syndics à même le produit de la vente des terres, soit au cours de la Bourse ou par tirages à dix pour cent de prime.

SYNDICS POUR LES PORTEURS DE DEBENTURES.

CHS. E. SMITHERS, ECR., Président de la Banque de Montréal. HON. JOHN HAMILTON, Président de la Banque des Marchands du Canada. SAMUEL THORNE, Négociant, de New-York.

Les debentures sont garanties par une hypothèque consentie en faveur des dits syndics qui leur confère, en vertu des clauses de la charte, plein pouvoir de faire payer les debentures, principal et intérêts et de faire toucher aux porteurs le produit net de la vente des terres. Avant d'être mis en force, l'acte plus haut cité, a été soumis au gouvernement qui a, depuis, accepté les \$5,000,000 comme garantie de l'exécution du contrat conformément aux clauses de la charte.

L'hypothèque ainsi créée est privilégiée sur toute l'étendue des terres concédées à la compagnie, formant 25,000,000 d'acres des plus belles terres propres à la culture, situées dans cette partie du pays désignée sous le nom de "Zone Fertile" des territoires du Nord-Ouest, reconnue comme étant la région la plus considérable et la plus propre à récolter du blé de la meilleure qualité qu'il y ait sur le continent d'Amérique, et la compagnie peut localiser son octroi de terres dans cette région exclusivement, en mettant de côté toutes les sections qui ne sont pas propres à la culture.

Les debentures seront acceptées par la compagnie en paiement des terres au taux de 110 avec les intérêts accrus sur celles.

En vertu de l'acte d'obligation hypothécaire, la compagnie s'oblige expressément de payer les intérêts sur les debentures semi-annuellement, lorsqu'ils deviendront dus, et le principal à l'échéance. Le produit net de toutes les ventes de terres devra être remis aux syndics, pour qu'ils le gardent en mains, d'abord, pour garantir l'accomplissement de l'obligation de la compagnie de payer les intérêts sur les debentures, et tant que cette obligation sera remplie ponctuellement, pour être appliquée à l'achat de debentures, pour annulation, pourvu que le prix n'excède pas 110 pour cent et les intérêts accrus ; mais si les debentures ne peuvent être achetées à ou au-dessous de ce prix, alors les syndics sont autorisés et requis de désigner, par lots, de temps à autre, à mesure que les fonds s'accumuleront entre leurs mains, les debentures qui devront être présentées pour être payées et annulées à 110 pour cent avec les intérêts accrus.

Le contrat stipule que toutes les debentures émises seront déposées d'abord entre les mains du gouvernement, et que le produit de toutes les ventes de terres sera aussi déposé entre les mains du gouvernement et ne sera payé à la compagnie qu'en proportion des travaux qui auront été faits pour la construction du chemin. L'intérêt à quatre pour cent, sur le montant restant en la possession du gouvernement, est, en vertu de l'acte précité, expressément réservé pour le paiement des intérêts sur les debentures, et ne peut être appliqué à aucune autre fin.

On verra par le rapport officiel du président de la compagnie, que les directeurs veulent terminer et ouvrir la ligne du chemin de fer jusqu'au Pacifique sans se prévaloir du droit qu'ils ont, en vertu de la charte, d'émettre des debentures en offrant le dit chemin de fer pour garantie ; et qu'ils sont convaincus que les capitaux additionnels requis pour terminer le contrat et pourvoir la ligne du matériel nécessaire pour son exploitation pourront être obtenus par l'émission d'actions privilégiées ordinaires. Dans ce cas, les seules obligations qui greveront les revenus de la compagnie seront les intérêts sur ces debentures qui seront payés avant tout dividende sur les actions ordinaires et privilégiées.

Ces debentures seront acceptées par le Receveur-Général comme dépôt de la part des compagnies d'assurance en vertu de l'acte 40 Vict. chap. 42.

Il est pourvu à l'enregistrement des debentures à Montréal, à New-York et à Londres. On peut examiner la charte de la compagnie et obtenir des copies de l'acte de fiducie, commis hypothécaire, du rapport du président et du prospectus de la compagnie aux bureaux des soussignés.

Ces debentures sont maintenant offertes au public au pair avec les intérêts accrus, par les soussignés qui se réservent le droit d'en augmenter le prix, en aucun temps, sans avis préalable.

Les demandes pour les debentures devront être adressées comme suit :

BANQUE DE MONTRÉAL, Montréal.

Ses succursales en Canada, et ses agences à Chicago et au No. 9 Birch Lane, Londres, Angleterre.

J. S. KENNEDY & Co., 63, William Street, New York. Ou à

W. WATSON & A. LANG,

Agents de la Banque de Montréal,

59, Wall Street, New York.

Québec, 30 novembre 1881—1m3/4